

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un août, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCATION : 25 août 2023.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Dominique PIRMET, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Virginie HARSCOËT, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Françoise ABÉLARD, excusée, qui a donné pouvoir à Marielle JEANNEAU.
Daniel MENGUY, excusé, qui a donné pouvoir à Ronan BERNARD.
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Marie-Annick HERVOUET, excusée, qui a donné pouvoir à Corinne HERVOUET.
Sandrine DANIEL, excusée.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Brian DUFFY, excusé.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Patricia MANGAUD (proposition dans l'ordre du tableau).

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Mise à jour du tableau des effectifs.

↳ Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un emploi de rédacteurdélibération n° 1

2 - TRAVAUX URBANISME.

A - Transformation d'un local en espace jeunes.

↳ Autorisation de signature du marché de travauxdélibération n° 2

↳ Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familialesdélibération n° 3

3 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES.

A - Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine.

↳ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchetsdélibération n° 4

4 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

Secrétaire de séance : Patricia MANGAUD.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Mise à jour du tableau des effectifs.

- ✦ Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un emploi de rédacteur.

Il est proposé à l'assemblée de modifier, à compter du 1^{er} octobre 2023, l'emploi d'un agent administratif qui vient d'être inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne en vue de l'accès au grade de rédacteur.

Ses missions actuelles sont en effet en adéquation avec ce grade.

À l'unanimité, l'assemblée décide de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de créer un emploi de rédacteur, à temps complet, à compter du 15 septembre 2023.

2 - TRAVAUX URBANISME.

A - Transformation d'un local en espace jeunes.

- ✦ Autorisation de signature du marché de travaux.

La consultation portant sur cette opération est achevée.

Le tableau des entreprises proposées est le suivant :

Lots	Entreprises proposées	Montant H.T.
Lot 1 - V.R.D. - gros œuvre - maçonnerie	Socoval	74 463,24 €
Lot 2 - charpente - bardage - métallerie	Infructueux	
Lot 3 - menuiseries extérieures - occultation	M.C.A.	19 967,37 €
Lot 4 - plâtrerie - menuiseries intérieures	Infructueux	
Lot 5 - revêtements de sols - faïences	Atlantic Sols Confort	29 584,43 €
Lot 6 - peinture - signalétique	Abitat Services	10 628,80 €
Lot 7 - plomberie - chauffage - ventilation	R&D Énergies	46 908,50 €
Lot 8 - électricité	Eiffage Énergie Systèmes	92 840,60 €
Total H.T.		274 392,94 €
Total T.T.C.		329 271,53 €

Une nouvelle consultation a d'ores et déjà été lancée pour les deux lots infructueux. Les offres sont à remettre pour le 8 septembre prochain.

Il convient désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

T. Creis souhaite savoir pourquoi les entreprises n'ont pas répondu pour les deux lots infructueux.

M. le Maire répond qu'il n'y a parfois pas de raison logique. Tout dépend du planning de l'opération et du potentiel de l'entreprise à respecter le délai de réponse. S'ajoute à cela un contexte économique encore tendu.

T. Creis s'inquiète de l'impact de cette situation sur le chantier.

M. le Maire précise à ce sujet que le chantier va connaître un petit décalage de 2 à 3 mois seulement. La consultation est relancée mais sous une autre forme plus rapide et plus souple.

J. Nuaud se questionne de son côté sur le coût total des travaux.

M. le Maire espère rester dans l'estimation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir 400 000 € H.T.

À l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer ce marché.

↳ Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet de transformation d'un local de l'espace des Richardières en espaces jeunes, destiné notamment à améliorer la qualité d'accueil des adhérents, comprend au rez-de-chaussée, la création d'une salle d'activités (72,46 m²), d'un bar (7,22 m²) et de sanitaires (18,23 m²) et à l'étage, de deux bureaux (27,19 m²), d'un local de rangement (5,16 m²) et d'un local technique (2,52 m²).

Le coût total de l'opération est estimé à :

- travaux de construction : 400 000 € H.T.,
- maîtrise d'œuvre : 28 490 € H.T.,
- frais divers (étude de sols, bureau de contrôle, coordonnateur S.P.S) : 20 000 € H.T.

Le planning des études et travaux est le suivant :

- études et consultation des entreprises : fin en septembre 2023,
- travaux : novembre 2023 à décembre 2024,
- livraison : début 2025.

Cette opération pouvant être subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil est sollicité pour valider le dépôt d'un dossier de demande d'aides financières.

J. Nuaud souhaite savoir si on a une idée d'un montant de subvention possible.

M. le Maire fait savoir que la fourchette d'aides est très large, d'où la volonté d'un dépôt rapide du dossier pour avoir des éléments financiers. Au final, tout dépendra de l'enveloppe financière dont dispose la CAF de Loire-Atlantique pour financer ce type d'opération.

A l'unanimité, le Conseil valide le dépôt de la demande de subvention.

3 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES.

A - Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine.

↳ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets.

Le Conseil communautaire a pris acte le 27 juin 2023 dernier de ce rapport. Ce dernier doit également être validé par chaque Conseil municipal des Communes membres. Celui-ci fait apparaître les principaux points suivants :

- **moyens techniques** : 167 572 km effectués par les véhicules du service (168 358 km en 2022) pour une consommation de 52,10 l / 100 km,
- **moyens humains** : 36 agents + 7 renforts et saisonniers (34,9 équivalents temps pleins (36,62 en 2021)),
- **modes de gestion** : les ordures ménagères font l'objet d'un tri mécano biologique (52 %), d'une valorisation énergétique (42 %) ou sont enfouies (6 %, comme l'année passée) ; les emballages, le papier et le verre sont recyclés,
- **chaque habitant a en 2022** :
 - produit 83,80 kg d'ordures ménagères (88,42 kg en 2021),
 - produit 106,70 kg de déchets recyclés (106,58 kg en 2021), soit le contenu des sacs jaunes (37,9 kg), le verre (53,40 kg) et le papier (15,4 kg),
 - apporté 409,50 kg de déchets en déchetterie (470,63 kg en 2021),
 - soit au total 602 kg de déchets (665,63 kg en 2021),
- 4 884 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (5 112 tonnes en 2021),
- **Indicateurs financiers** :
 - dépenses réelles de fonctionnement en baisse de 3 % (5 645 540,25 €),
 - recettes réelles de fonctionnement en hausse de 16 % (7 473 019,15 €), avec une hausse des produits de la redevance de 32 %,
 - pas de subvention du budget principal,
 - 1 152 829,73 € investis (achat des bacs jaunes et d'un nouveau logiciel de facturation).

Plusieurs pistes d'évolution sont en cours ou à l'étude pour améliorer les indicateurs financiers :

- **déploiement des bacs jaunes** :
 - permet une réorganisation des circuits de collecte,
 - et une remise en cohérence de l'organisation du service déchet,
- **nouveau règlement des déchèteries** :
 - mis en œuvre le 31 mars 2023,

- diminution attendue des apports de gravats et de végétaux,
- augmentation attendue de la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchèteries,
- **question des déchets alimentaires :**
 - mise en place d'une stratégie globale de tri à la source,
 - avec collecte en apport volontaire,
 - et compostage de proximité,
- **augmentation des capacités d'investissement :**
 - budget revenu à l'équilibre,
 - réflexion à mener sur les équipements (apport volontaire, flotte de bennes, déchèteries et haltes éco-tri).

M. le Maire ajoute que le fait que la compétence ait été conservée en régie, avec des agents communautaires, permet une meilleure maîtrise financière.

J. Nuaud s'interroge sur la somme de 47 653,90 € qui apparaît dans le tableau détaillant les principales prestations rémunérées à des entreprises, en l'occurrence le Hellfest et fait savoir qu'à son avis, il n'est pas normal que ce soit l'ensemble des citoyens qui paient pour le festival.

M. le Maire précise que, comme pour l'assainissement, il n'existe plus de subvention communautaire versée au Hellfest. Les 47 000 € ont été refacturés. Des conventions ont été signées pour régler ces transferts financiers.

J. Nuaud observe, pour le reste, une petite diminution des ordures résidentielles et suggère de développer encore le compostage, notamment collectif dans les lotissements et les centres-villes. Concernant les bacs jaunes, les consignes de tri sont trop larges. Les habitants ont l'impression de bien trier mais, au final seulement 40 à 50 % des déchets sont réellement recyclés. En termes de déchèterie, les tonnages déposés restent importants (double de la moyenne nationale). Une politique de sensibilisation notamment autour des déchets verts, qui au final peuvent devenir plus une ressource qu'un déchet est à mettre en place. La communication est également à développer sur les alternatives de consommations (« stop emballage », circuits courts...).

M. le Maire fait savoir qu'il s'agit là de sujets travaillés journalièrement par les services et les membres du conseil d'exploitation.

Les déchets alimentaires ne vont bientôt plus être collectés. Le compostage collectif ne fonctionne bien que s'il existe une volonté des habitants de s'en occuper, au risque de voir un développement de la présence de rongeurs, de dépôts... et d'une demande de retrait des composteurs.

Concernant les déchets verts, l'idée d'une plateforme de compostage imaginée à Gorges a été abandonnée faute de pouvoir atteindre une taille critique suffisante. L'objectif aujourd'hui s'oriente plutôt vers un traitement de ces déchets au niveau de chaque Commune, par l'achat ou la location d'un broyeur et, ensuite, la mise à disposition des broyats aux habitants. Il s'agit d'une piste plus raisonnable et plus vertueuse mais qui nécessite une organisation pas facile à mettre en place dans chaque commune.

Contrairement à ce qui a été dit pendant de nombreuses années aux habitants, les matières recyclées ne rapportent pas. Il s'agit uniquement d'une dépense pour la Communauté d'Agglomération. Chaque traitement de bac a ainsi un coût, sans parler des erreurs de tri. Il n'y a par ailleurs plus d'aide de l'ADEME en la matière.

Le problème réside principalement dans les filières de tri qui ne sont pas adaptées. Il manque aujourd'hui des règles nationales qui s'imposeraient aux industriels. L'État a d'autre part mis en place une taxe pas incitative, à la charge de la Communauté d'Agglomération. Le seul moyen de diminuer les coûts est de moins produire de déchets et de changer ses pratiques.

En déchèterie, les tonnages importants étaient liés à l'apport de gravats et de déchets verts en masse. Les tonnages de gravats baissent désormais très vite avec les nouvelles décisions prises au regard des professionnels qui ne peuvent plus y accéder.

J. Nuaud ajoute qu'une autre économie serait possible avec le dépôt, en cas de besoin, de sacs de 30 l dans les colonnes d'apport volontaire.

M. le Maire fait savoir à ce sujet, qu'en tant que Président, il regarde les autres expériences menées en France, dans la mesure où toutes les collectivités se retrouvent avec les mêmes questionnements. Des tentatives de diminution de la collecte en porte à porte sont menées, mais ces politiques sont souvent refusées par les

citoyens au motif que le paiement de la redevance leur donne selon eux un droit de collecte en porte à porte. L'équilibre est ainsi difficile à trouver.

M. Jeanneau indique que d'autre part, le coût d'implantation de nouvelles colonnes d'apport volontaire est important, au regard du budget qui ne dégage des excédents que depuis 2022.

M. le Maire précise pour finir que ces excédents ne doivent pas se traduire par une baisse de la redevance. Une meilleure santé financière, observée sur plusieurs années, est un préalable indispensable. La simple requalification de la déchèterie de Remouillé a coûté 3,5 millions d'euros. Les travaux qui seront nécessaires pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie à Clisson couteront beaucoup plus cher.

Le Conseil prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Prévention et gestion des déchets.

4 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Questions des élus

- *Quelle est la redéfinition du projet du presbytère ?*

M. le Maire fait savoir qu'il va s'agir du travail de la rentrée pour la commission travaux avec la collaboration de l'architecte. Les prix des marchés ont explosé depuis la période post covid. La collectivité ne pourra pas réaliser tous les projets affichés. Le projet de l'ancienne trésorerie va ainsi être recentré sur celui du Presbytère.

- *Les derniers tarifs communaux des cautions du matériel mis à disposition des associations sont-ils applicables (notamment les 1 000 € de caution par barnum) ?*

Effectivement, la caution de 1 000 € déposée par barnum a bien été votée et mise en place. Mais elle n'est pas encaissée. L'idée est de davantage responsabiliser les utilisateurs du matériel. Elle a été instituée car sur les 20 stands achetés, 2 ont été intégralement abîmés suite à une négligence.

J. Naud indique qu'aucune association ne dispose d'une réserve financière de 10 000 € pour verser une caution si 10 barnums sont loués. L'instauration d'une caution est normale mais peut-être pas par barnum.

M. le Maire fait savoir qu'il partage cette réflexion et que ce dossier mérite d'être réétudié par la Commission ad-hoc.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. Marchés signés.

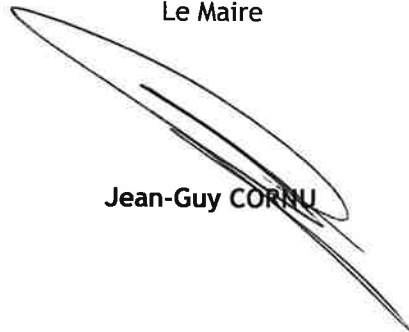
- *Fourniture de 50 m de papier pour le traceur : 87,70 € T.T.C. (Bureau Solidaire),*
- *avenant à la convention de contrôle technique pour les travaux du Presbytère (suite à la redéfinition du projet) : 702 € T.T.C. (Bureau Veritas),*
- *acquisition de fournitures diverses (coupelles, assiettes...) pour le restaurant scolaire : 628,04 € T.T.C. (Procotel),*
- *nettoyage des vitrages de l'espace des Richardières et de la salle du Fief des Sports : 2 429,22 € T.T.C. (SB²C),*
- *remplacement d'un candélabre rue des Coteaux (remplace le devis précédent) : participation de 1 249,28 € (T.E. 44),*
- *remplacement de la porte issue de secours du bar de football : 1 019,82 € T.T.C. (M.C.A.),*
- *diagnostic accessibilité de 12 bâtiments communaux pour finaliser le dossier ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : 3 960 € T.T.C. (Apave),*
- *modification du permis de construire des cellules commerciales : 3 600 € T.T.C. (C.A.D.),*
- *adhésion et location d'une offre Livebox pro pour un bureau du centre technique municipal : 57,60 € T.T.C. par mois (Orange),*
- *bornage de la rue du Moulin Reuzard : 924 € T.T.C. (Progéo Conseils),*
- *élagage d'arbres du chemin de la Guidoire : 1 884 € T.T.C. (Alo Élagage),*
- *suppression définitive des bornes de la rue des Églantiers : contribution complémentaire de 184,69 € (T.E. 44),*
- *remplacement des disques et plaquettes de frein du Peugeot Expert : 786,10 € T.T.C. (Garage de la Maine),*
- *avenant à la mission de coordination S.P.S. pour les travaux de restructuration du presbytère suite à la redéfinition du projet : 547,20 € T.T.C. (Bureau Veritas),*
- *acquisition de bulbes pour le fleurissement des jardinières automnales : 415,80 € T.T.C. (Hortiloin Distribution),*
- *réparation de la porte du bar de l'A.S. Maine suite à dégradation : 1 178,22 € T.T.C. (M.C.A.),*
- *extension du boulodrome - étude géotechnique : 3 474 € T.T.C. (I.G. Sol),*
- *refonte du site Internet de la bibliothèque : offre « Zen », pour un montant de 1 890 € T.T.C.*
- *pose et dépose des illuminations de Noël : 5 718 € T.T.C. (Sage Électricité).*

2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
23A0033	11/07/2023	18/07/2023	La Richardais (terrain)	Mme Myriam GUITTON
23A0034	11/07/2023	18/07/2023	Rue de la Chapelle (terrain)	M. Laurent PETIT
23A0035	24/07/2023	25/07/2023	11 rue de la Chapelle (habitation)	M. André VOISIN
23A0036	24/07/2023	26/07/2023	7 Le Haut-Coin (terrain avec entrepôt)	M. Bruno GUICHET
23A0037	24/07/2023	26/07/2023	7 bis Le Haut-Coin (terrain avec piscine et bâtiment)	M. Bruno GUICHET

M. le Maire lève la séance à 19 h 50.

Le Maire



Jean-Guy CORNU

La Secrétaire de séance



Patricia MANGAUD